

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

L'assemblée générale de l'association nationale Maisons Paysannes de France s'est déroulée le **samedi 18 mai 2019** de 9h30 à 12h30, au « 89 », dans l'amphithéâtre du Conseil Départemental de l'Yonne, à Auxerre.

Secrétaire de séance : Sylvie Nicoulaud
Scrutateurs : Gérard Buisson, Bernard Toullier

99 adhérents présents
214 pouvoirs valides reçus.
25 pouvoirs nuls (non attribués ou attribués à un adhérent absent)

OUVERTURE

Hélène Delorme, présidente de Maisons Paysannes de l'Yonne, délégation hôte des trois journées de réunions organisées à Auxerre, accueille les participants à l'assemblée générale et ouvre la séance à 10 heures. Puis elle passe la parole à Gérard André, Président du CAUE de l'Yonne, qui intervient avec des mots très élogieux sur le rôle qu'a joué l'équipe de Maisons Paysannes de l'Yonne dans la création de ce CAUE, rappelant les actions volontaristes conduites alors par l'association et soulignant son dynamisme actuel.

Gilles Alglave, président de Maisons Paysannes de France, remercie chaleureusement et félicite Hélène Delorme et son équipe pour leur accueil et leur organisation, évoque le succès de la rencontre les délégations, tenue la veille, et rappelle le programme des intéressantes visites prévues après l'assemblée, organisées par la délégation hôte et guidées par trois archéologues du bâti. Le président insiste sur les modalités statutaires de l'adhésion, aux termes desquelles chaque adhérent est membre à la fois d'une délégation départementale et de la structure nationale, constituant un ensemble cohérent, tourné vers un objectif partagé : la défense du patrimoine bâti et paysager non protégé.

RAPPORT MORAL

La secrétaire générale, Denise Baccara, rappelle les valeurs de l'association et déroule le rapport moral 2018 (**ci-joint**), en donnant la parole à différents administrateurs qui présentent le sujet dont ils ont la responsabilité.

Guy Sallavaud, vice-président, expose le contenu et l'intérêt du Code éthique adopté par le conseil d'administration et mis en ligne sur le site à la rubrique 'Vie associative'.

Sont abordés successivement les sujets suivants : les forces vives de l'association, la revue trimestrielle, le Prix René Fontaine, la communication, les formations, le Groupe de réflexion sur l'architecture contemporaine, le travail sur la terre crue, l'avancement des projets CREBA et Maison-Wiki, la consécration de l'art de la pierre sèche, la révision du DTU (document technique unifié) 26/1, l'auto-réhabilitation accompagnée, les démarches communes avec les autres associations du patrimoine.

En conclusion, les adhérents sont chaleureusement remerciés de leur soutien. A l'heure où l'adhé-

sion à une association ne va plus de soi, chaque adhésion pèse sur les actions menées en faveur de la préservation de notre patrimoine de proximité.

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier, Eric Chalhoub, commente le rapport financier 2018, le budget 2019 (**ci-joints**) et les chiffres présentés.

Différentes mesures d'économie ont eu un impact positif sur la situation financière mais la baisse continue des adhérents devra être contenue.

VOTE DES RÉOLUTIONS

Résolution n° 1 : Approbation du rapport moral 2018.

Approuvé à l'unanimité

Résolution n° 2 : Approbation des comptes annuels 2018.

- 2A : Rapport financier (2A) : approuvé avec 4 abstentions
- 2B : Comptes (bilan, compte de résultat) : approuvés avec 4 abstentions
- 2C : Affectation du résultat bénéficiaire 2018 d'un montant de 93 006,87 au poste « fonds de réserve » : approuvée à l'unanimité

Résolution n° 3 : Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet Auditor Conseil 71 rue Réaumur à Paris 2ème, pour 6 ans.

Approuvé à l'unanimité.

Résolution n° 4 : Adhésions et abonnements pour 2020 : reconduction des tarifs en vigueur.

Les tarifs existants sont reconduits à l'unanimité, sous réserve d'une modification mineure visant à différencier le montant de l'adhésion seule pour les couples et les personnes morales de celui de l'abonnement seul, afin d'éviter les confusions possibles entre ces deux formules qui sont du même montant (37 euros).

Résolution n° 5 : Approbation du budget 2019.

Approuvé à l'unanimité

Résolution n° 6 : Approbation du mandat des administrateurs élus.

Sur les 19 administrateurs, sept étaient en fin de mandat et un avait démissionné.

Sept candidatures seulement ont été présentées. Les 7 candidats ont donc été élus, ramenant le nombre d'administrateurs à 18 (minimum statutaire).

Sur 331 votes valides exprimés, les résultats ont été les suivants :

Gilles ALGLAVE	272 voix
Denise BACCARA	277 voix
Bernard DUHEM	235 voix
Gilbert GAUTIER	267 voix
Anthony KOENIG	269 voix
Sylvie NICOLAUD	276 voix
Laurence TOUBOUL	266 voix

La séance est clôturée à 12h 30.

Pièces jointes et déclarations obligatoires :

Pour transmission au ministère de l'Intérieur sur comptes-arup-frup@interieur.gouv.fr

- Rapport moral
- Rapport financier, bilan, compte de résultats, budget 2018
- Rapport du commissaire aux comptes

Pour transmission par e-modification sur Service-Public-Asso

- Liste des membres du Conseil d'administration et du Bureau